

CDEM

Appui aux entreprises

Pleinement économique

LE CDEM : VOTRE RÉFÉRENCE EN

FORMATIONS D'AFFAIRES

Le monde des affaires est en constante évolution, et les besoins des entrepreneurs aussi.

Depuis 1996, le CDEM est à votre écoute pour innover et créer les formations d'affaires qui répondent à vos besoins! De la succession d'entreprises aux impôts, en passant par les questions juridiques, la comptabilité, le financement ou encore le marketing, le CDEM met sur pied des formations qui vous ressemblent.

Vous voulez connaître nos formations à venir ou nous faire part de vos besoins?

Contactez-nous!

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES MUNICIPALITÉS BILINGUES DU MANITOBA

614, rue Des Meurons | bureau 200 | Saint-Boniface (Manitoba) R2H 2P9 | Tél. : 1 204 925-2320 | Sans frais : 1 800 990-2332 | Téléc. : 1 204 237-4618

BUSINESS START

POUR UN BON DÉPART

Qu'ils soient en projet d'affaires ou qu'ils viennent de lancer leur entreprise, l'atelier Business Start, un programme de la province dont la livraison en français est assurée par le CDEM, met ses participants francophones sur la voie du succès.

« C'est un aperçu de tout ce qu'il faut savoir pour démarrer une entreprise, décrit le conseiller en immigration d'affaires du CDEM, Mohamed Doumbia. Ça permet aux gens de prendre connaissance des défis pour créer une entreprise au Manitoba. »

En effet, sur trois jours, Business Start aborde en grandes lignes de nombreux sujets présentés par divers intervenants spécialistes, dont la fiscalité, les licences et permis, le marketing, la promotion, ou encore l'élaboration d'un plan d'affaires.

Pour la propriétaire de Julie's Creations à Pinawa, Julie Germain, originaire du Québec, Business Start était un incontournable lors de son arrivée au Manitoba. « Je voulais connaître les lois, les taxes, les façons de procéder au Manitoba avant d'y lancer ma propre affaire, explique-t-elle. C'est très différent du Québec. »

Julie Germain assure que l'atelier Business Start « t'amène à regarder tout ce qui entoure ton projet pour savoir s'il est vraiment possible. Tu vois plus large que l'idée que tu as grâce aux intervenants et autres participants qui te font développer ton idée ».

Les propriétaires d'Into the Blue, Derrick et Lyndon Jameson, ont aussi participé à l'atelier. « Nous voulions surtout avoir accès à un prêt bancaire pour notre entreprise », confie Derrick Jameson. En effet, en plus d'offrir une information de base complète et transversale, l'atelier Business Start permet aussi à ses participants d'accéder à des ressources financières.

Chaque participant reçoit une attestation de participation à la fin de l'atelier qui lui permet ensuite de demander à n'importe quelle institution financière un prêt. S'il est approuvé, les premiers 30 000 $ sont garantis par la Province. Eux-mêmes intervenants dans l'atelier, Caisse Groupe Financier reçoit beaucoup de ces demandes de financement pour petite entreprise.

Grâce à Business Start, les frères Jameson ont pu obtenir trois prêts! Si les finances étaient leur raison première, Lyndon Jameson confie avoir « beaucoup appris! Il y avait beaucoup de sections différentes et les intervenants connaissaient vraiment tout sur leur sujet. C'était vraiment utile, surtout quand on a parlé de la taxe provinciale ».

Julie Germain a aussi apprécié la partie comptabilité. « C'était le plus important pour moi, car au début, ce ne sera pas profitable pour moi de payer quelqu'un pour faire ma comptabilité », explique-t-elle. Depuis, elle continue d'ailleurs de bénéficier de l'aide de celle qui a donné la formation, la comptable Lise Deleurme.

Julie Germain a aussi retenu les conseils en marketing. « Le cours était très énergique, ça nous a brassé la cage, conclut-elle. J'ai compris l'importance d'avoir des contacts, des gens autour de soi, en étant membre d'une Chambre de commerce par exemple. »

Le prochain atelier Business Start se déroulera du 16 au 18 mars 2015.





Julie Germain. En médaillon : Derrick et Lyndon Jameson.

SUCCESSION DES ENTREPRISES

L'ABC DE LA SUCCESSION

La succession d'entreprise est une question complexe qui préoccupe bien des entreprises familiales, qu'elles l'envisagent à court ou à long terme. « Pour une succession réussie, il est important de tout planifier à l'avance », assure le conseiller en finances et en affaires du CDEM, Joel Lemoine.

Le CDEM appuie donc les entreprises en organisant un atelier de trois heures sur la succession d'entreprise. La séance de formation inclut, entre autres, de l'information générale sur les diverses options de succession et leurs conséquences financières et fiscales. « C'est un atelier en français unique au Manitoba, souligne le formateur Me Marc Marion, avocat en droit commercial et des sociétés ainsi qu'en fiscalité, testaments, succession et fiducie. Les participants y apprennent les concepts de base sur les différentes formes d'entreprises commerciales, puis je leur parle des considérations à faire sur la planification fiscale et successorale. Par exemple, comment minimiser ses impôts sur le revenu dans le cadre d'une succession. »

Les copropriétaires des Jardins St-Léon, Lise Mulaire et Denis Rémillard, ont assisté à l'atelier sans pour autant prévoir vendre leur entreprise dans un futur proche. « On voulait juste se préparer doucement à la succession de notre entreprise à long terme, savoir quelles seront les étapes à suivre, explique Lise Mulaire. Ça fait 30 ans qu'on est en entreprise, donc c'était bon de prendre le temps de s'asseoir et de commencer à penser à ça!

« C'est toujours très intéressant quand il y a d'autres personnes autour de la table qui donnent leur *feedback* et soulèvent différents scénarios, ajoute-t-elle. Ça nous fait penser à différentes choses. Ça nous a apporté de l'information très utile. »

Tout comme Lise Mulaire et Denis Rémillard, le propriétaire d'Apprentissage illimité, Raymond Poirier, était à la table « par curiosité, pour connaître mes options car je préfère faire des décisions éclairées d'avance, dévoile-t-il. Je m'informe toujours sur les implications de toute décision que je pourrais prendre. Là, j'aime beaucoup ce que je fais et mes produits, mais je sais que j'avance en âge! »

Il a donc apprécié recevoir les conseils d'un spécialiste des questions de succession et de fiscalité tel que l'avocat Me Marc Marion.

« Désormais, si jamais je décide de vendre, je saurai quelle sorte de discussion avoir avec ceux qui voudraient racheter mon entreprise pour avoir de meilleurs *deals*! », conclut-il.



Jardins St-Léon.



Raymond Poirier.

PARTENAIRES POUR LE MEILLEUR

« Souvent, quand quelqu'un a une certaine expertise, il offre ses services en son nom personnel, souligne l'avocat Me Alain Laurencelle. Mais à mesure qu'il devient plus occupé, il réalise qu'il a besoin d'aide et que ce serait bien de collaborer avec quelqu'un d'autre ayant la même expertise, de faire des affaires communes et partager les profits. Ces personnes créent alors une société en nom collectif. »

Voici ce que le CDEM propose d'analyser lors d'un atelier spécialisé sur le partenariat.

« Dans cet atelier, j'explique les avantages et les inconvénients de se constituer en société en nom collectif, mais aussi comment bien créer sa société en nom collectif pour en bénéficier au maximum, détaille l'avocat et animateur de l'atelier. Souvent, le public comprend l'idée de collaboration, partenariat ou association, mais pas l'aspect légal. Il ne sait pas ce que ça veut vraiment dire. »

Cet atelier s'adresse tout autant aux gens qui sont déjà en affaires qu'à ceux qui s'y intéressent.

LES RÉSEAUX SOCIAUX, UN ATOUT

Face à la présence de plus en plus importante des réseaux sociaux dans la vie des entreprises, le CDEM a mis sur pied un atelier sur son utilisation. Pourquoi utiliser les réseaux sociaux, lesquels choisir, comment et à quel rythme les utiliser, comment adapter son message à cette plateforme… telles sont les questions abordées dans cet atelier.

« On veut renseigner les participants sur comment une entreprise devrait aborder les réseaux sociaux, dévoile le spécialiste de stratégie Web d'entreprise et animateur de l'atelier, Dominick Blais. Il s'adresse aux propriétaires d'entreprise autant qu'à toute personne ayant un rôle de marketing dans son entreprise, ou encore aux gens en tourisme pour les aider à mieux promouvoir leurs attractions et activités. »

IMPÔTS POUR ENTREPRISES

LES TAXES DÉMYSTIFIÉES

« Quel que soit le domaine d'affaires, il y a des choses que tout employeur est censé savoir en matière d'impôts sur le revenu et les salaires, ou encore sur les taxes sur le commerce de détail comme la TPS et la TVP, assure le comptable agréé, Youssef Bezzahou.

C'est ainsi que le CDEM a mis sur pied un atelier sur les impôts afin d'aider les entreprises individuelles et les petites corporations dans leurs affaires. « C'est aussi l'occasion pour les participants de me poser toutes les questions qu'ils veulent relatives à leur situation spécifique », poursuit le comptable et animateur de l'atelier.

Entre autres questions, on retrouve les obligations envers les employés, les déductions salariales et contributions, la part des dépenses d'entreprise dans les dépenses personnelles, ou encore les produits taxés et ceux exemptés de TPS et TVP.

Le propriétaire de l'école de natation francophone Activ'eau, Grégory Pascal, a suivi l'atelier du CDEM sur les impôts pour entreprises pour « en connaître plus sur comment fonctionnent les impôts au Canada car je suis nouvel arrivant », mais aussi pour tout savoir sur « quoi déduire autour de l'entreprise, comme mon véhicule et mon logement », indique-t-il.

De telles questions ont d'ailleurs été utiles à plus d'un participant. « La majorité des participants à l'atelier sont déjà en affaires depuis quelques années, et ils sont surpris d'apprendre tout ce qu'ils auraient pu déduire, comme l'usage de leur voiture personnelle pour l'entreprise! », se réjouit Youssef Bezzahou.

Outre les questions de fiscalité, l'atelier revient aussi sur l'importance d'avoir une bonne organisation comptable d'entreprise. « Quand on a une bonne tenue de livres, c'est plus facile ensuite de faire une bonne déclaration fiscale », affirme-t-il.

Pour Grégory Pascal, l'atelier sur les impôts pour entreprises s'est inscrit en parfaite continuité avec l'atelier Business Start du CDEM qu'il avait suivi aussi.

« L'atelier sur les impôts pour entreprises a vraiment complémenté la formation que j'avais déjà reçue avec Business Start, affirme l'entrepreneur. Je ne voulais pas juste créer mon entreprise, je voulais aussi savoir quoi faire à la fin de l'année quand il faudrait faire ma déclaration d'impôts! Avec cet atelier, tout est vraiment complet et clair. »

Un prochain atelier se déroulera sur une demi-journée le 18 février 2015, toutefois il portera spécifiquement sur les retours d'impôts des particuliers et des petites entreprises.

« On verra les obligations des employeurs, comme de fournir des T4, celles des employés, comme de demander son T4, ou encore les informations qui sont obligatoires et celles qui ne le sont pas, conclut Youssef Bezzahou. Comme c'est la période des impôts, ce sera un atelier très pratique! »



Grégory Pascal et Julie Capizzi lors d'une de leurs leçons de natation.

NOUVEAUTÉ :

Le discours d'ascenseur - l'art de se présenter efficacement en 30 secondes (euh, disons, 2 minutes).

Le discours d'ascenseur consiste à présenter rapidement son projet d'entreprise pour éveiller l'intérêt d'un partenaire ou investisseur potentiel. Il prouve que vous comprenez votre marché, votre produit, ses points forts et ses bénéfices.

Formateur :
Norman Dupas
Chef de territoire, Laboratoires Abbott

Le samedi 25 avril 2015
9 h à 12 h

NOTRE ÉQUIPE
DU SECTEUR D'APPUI AUX ENTREPRISES



Joel Lemoine
Conseiller en finances
et en affaires
Tél. : 204 925-8828
jlemoine@cdem.com



Mohamed Doumbia
Conseiller
en immigration d'affaires
Tél. : 204 925-8825
mdoumbia@cdem.com



CDEM
Appui aux entreprises

IMAGINATION
INNOVATION
ESPRIT ENTREPRENEURIAL

FO$SE AUX LIONS

ÉDITION 2015

Vous souhaitez démarrer ou agrandir votre entreprise? Vous avez un produit ou service original à lancer?

Courez la chance de gagner 20 000 $ en argent et en services

4 finalistes défendront leur idée devant un jury et une foule à la grande finale de la Fosse aux lions le jeudi 18 juin 2015

Soumissions avant le 31 mars 2015
Julie Turenne-Maynard
204 925 2321
jmaynard@cdem.com

cdem.com

NOUVEAU CETTE ANNÉE :

LA FOSSE AUX LIONÇEAUX!

Pour les entrepreneurs en herbe âgés de 16 à 25 ans qui en sont aux premières étapes de la création de leur entreprise.

Courez la chance de gagner **1 000 $!**

Soumissions avant le 1 mai 2015



LA LIBERTÉ







DSFM

ENTREPRISES RIEL

MERCI À NOS PARTENAIRES



Patrimoine canadien — Canadian Heritage



c'est si bon! ENSEMBLE • TOGETHER